

Réponse service mobilité :

Monsieur le Conseiller,

Pour commencer, je vous rappelle que tant l'avenue des Gloires nationales que l'avenue de Jette sont des voiries régionales et que ce sont donc les autorités bruxelloises qui sont en charge des aménagements.

La situation que vous décrivez est liée au chantier de la STIB dans le cadre des travaux du Tram 9 qui avait conduit à la fermeture entre le 2 juin et le 12 septembre dernier de parties de l'avenue de Jette.

Dans le cadre de ces travaux, je vous préciserai, si vous ne l'aviez pas remarqué, qu durant les travaux, un cédez le passage a été installé temporairement à cet endroit dans le sens Jette-Koekelberg. Afin de réduire la vitesse des véhicules et de fluidifier la circulation qui ne pouvait plus poursuivre l'avenue de Jette en direction de Jette. Pour aider les riverains durant la fermeture de ces tronçons, il a également été décidé de créer des emplacements de stationnement le long des pelouses.

Lors de la réouverture au trafic de l'avenue de Jette, les mesures transitoires de changement de priorité à ce carrefour ont été supprimées. Et le tracé de cédez le passage a été enlevé.

Le retour à la situation d'origine sera finalisé dans les jours qui suivent par la réalisation du marquage adéquat au carrefour entre l'avenue de Jette et l'avenue des Gloires Nationales et la suppression des bandes de stationnement provisoires le long de la berme centrale. Je peux par ailleurs vous préciser aussi que durant ces aménagements, aucun accident n'a été enregistré par les services de police.